



# Association Gourmande du Chat Perché

Siège social : 14 allée du pont roman – 39 100 DOLE

Numéro SIRET : 818 924 268 00019

assogourmandeduchatperche@gmail.com

## CONCOURS DE LA PLUS BELLE VITRINE – DOLE Week-end Gourmand du Chat Perché les 21, 22 et 23 septembre 2018 BULLETIN DE PARTICIPATION 2018

Enseigne : .....  
Adresse complète : .....  
Téléphone : .....  
NOM : ..... Prénom : .....  
Courriel : .....  
Site internet ou Page Facebook : .....

*L'ensemble de ces renseignements sont obligatoires pour concourir*

**Je m'engage à participer à ce concours et j'accepte les conditions du règlement.**

Mon établissement sera ouvert :  samedi  dimanche

Date :  
Cachet et signature

Plus d'informations sur le site internet [www.weekend-gourmand-dole.fr](http://www.weekend-gourmand-dole.fr) ou auprès de Annie Maire-Amiot (07 68 64 00 01), référent pour l'Association Gourmande du Chat Perché.

### REGLEMENT édition 2018

#### Préambule :

L'Association Gourmande du Chat Perché (AGCP) organise un concours pour élire la plus belle vitrine du « Week-end Gourmand du Chat Perché ».

#### ➤ Article 1 : Organisation

Ce concours est organisé du **8 au 25 septembre 2018** et est réservé aux commerçants de Dole. Tous commerçant participant se verra remettre un sticker « Je Participe » à apposer sur sa vitrine et 50 bulletins de vote à mettre à disposition du public au plus tard le 10 septembre 2018, date du début de l'opération. Pour plus de bulletins de vote : Annie Maire-Amiot (07 68 64 00 01)

#### ➤ Article 2 : Objet

Ce concours est organisé à l'occasion du quatrième Week-end Gourmand du Chat Perché qui se tiendra les **21, 22 et 23 septembre prochains**. L'objectif est de favoriser la mise en valeur des commerces dolois.

La décoration devra correspondre au thème du Week-end Gourmand du Chat Perché (WGCP) soit par l'utilisation de la charte (logo), par le thème 2018 : Au fil de l'eau, à la rencontre des saveurs de Bourgogne Franche-Comté et/ou sur le thème du chat et en présentant **OBLIGATOIREMENT** une touche ou un détail culinaire.

#### ➤ Article 3 : Dispositions pratiques

Le commerçant s'engage à décorer sa vitrine sur le thème indiqué dans l'article 2 pendant la période allant du 10 au 24 septembre 2018. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si ce concours devait être modifié, reporté, écourté, interrompu ou annulé.

#### ➤ Article 4 : Inscription

Un bulletin de participation est disponible au-dessus de ce règlement.

**La date limite des inscriptions est fixée au 3 septembre 2018**, cachet de la Poste faisant foi.

Les candidats doivent adresser leur inscription en remplissant le bulletin d'information complet au siège social de l'Association Gourmande du Chat Perché, 14 allée du Pont Roman – 39 100 DOLE ou par courriel : [assogourmandeduchatperche@gmail.com](mailto:assogourmandeduchatperche@gmail.com).

Ce jeu est sans obligation d'achat. L'inscription est gratuite.

#### ➤ Article 5 : Vote du public

Le vote sera soumis au « public » par un système de coupons déposés dans des urnes. Au terme des votes, les bulletins seront dépouillés et comptabilisés. Le résultat déterminera le commerce gagnant. Les emplacements des urnes seront communiqués ultérieurement. Tout bourrage d'urne est interdit. Un commerçant ne peut se voir attribuer le premier prix deux années de suite. Les votes ne sont comptabilisés que si le répondant a renseigné son nom et prénom, son numéro de téléphone et/ou son adresse mail.

#### ➤ Article 6 : Prix et remise des prix

Après dépouillement, le commerçant dont la vitrine aura été élue « plus belle vitrine du WGCP » se verra attribuer un lot. Les prix ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots seront remis aux gagnants après la manifestation.

#### ➤ Article 7 : Communication

La Ville de Dole et l'Association Gourmande du Chat Perché sont autorisées à photographier et à filmer les commerces qui participent à ce concours. Les éléments pourront être transmis à la presse et/ou être intégrés à des documents. Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms ainsi que le nom de l'enseigne, photo et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autres contreparties que celle du lot offert.



LA QUATRIEME :

les 21, 22 et 23 septembre 2018

DOLE Ville Gastronomique 2015

